

# FORMATION INITIALE MINIMALE OBLIGATOIRE (F.I.M.O.) DU TRANSPORT DE VOYAGEURS

Réf de l'action : ECF TI41.PR Indice 08 du 02/07/2021

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable d'effectuer un acte de Transport de Voyageurs dans le cadre professionnel ou dans le cadre associatif dans le respect de la sécurité et de la réglementation professionnelle en assurant un service de qualité, à l'aide d'un véhicule affecté au transport de voyageurs de plus de 9 places (y compris le conducteur).

## PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne débutante, souhaitant exercer une activité de transport de Voyageurs dans un cadre professionnel (compte d'autrui ou compte propre, salarié ou indépendant), quels que soient leurs secteurs d'activité, ou dans le cadre associatif,
- Être titulaire du permis D ou DE ou D1 ou D1E en cours de validité,
- Être âgé d'au moins 21 ans,
- Savoir lire et écrire le français,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

## AVERTISSEMENT

- Afin de pouvoir continuer d'exercer, cette formation est à renouveler tous les 5 ans par une FCO (Formation Continue Obligatoire) du secteur Voyageur avant la fin de validité de la CQC (Carte de Qualification de Conducteur).

## MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

## PROGRAMME/CONTENU

- Perfectionnement à la conduite rationnelle, axé sur les règles de sécurité,
- Application de l'ensemble des réglementations du transport et du travail, connaissance et utilisation des dispositifs de contrôle,
- Santé, sécurité routière et sécurité environnementale.
- Service, logistique,
- Test final d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage.

## MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

## MOYENS HUMAINS

- Formateur référent issue du secteur du transport de voyageurs ayant minimum 3 ans d'expérience dans la conduite et/ou l'exploitation et/ou titulaire d'un diplôme du Transport de Voyageurs de plus de 5 ans,
- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » mention Groupe Lourd ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité de plus de 5 ans.
- Ces formateurs et/ou Enseignants sont référencés par décision administrative dans le cadre de l'agrément de l'organisme de formation.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

## METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des études de cas...
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Aires d'évolution spécialement aménagées,
- Véhicules transport en commun adaptés à la formation,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

## MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Le suivi des acquis est réalisé tout au long de la formation à l'aide du livret suivi des apprentissages de la théorie et de la conduite.
- L'évaluation finale est organisée par l'Organisme de Formation et réalisée par un Formateur Evaluateur:
  - Pour la partie théorique : QCM de 60 questions (recevabilité à 36 bonnes réponses),
  - Pour la partie pratique : contrôle continu.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

## SANCTION VISEE

- Formation Initiale Minimale Obligatoire (F.I.M.O.) pour le transport de voyageurs, validée par la délivrance de la carte de qualification de conducteur.
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF Code RS 168.

## EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation : Nous contacter.

## HORAIRES

- Cf. site [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr) de l'agence.

## DUREE DE LA FORMATION

- 140h.

## TARIFS

- Voir la grille tarifaire de l'Agence ECF.



PLANNING PRÉVISIONNEL DE LA FORMATION :

<b>Semaine 1</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Identifier les objectifs et étapes de la formation</b><ul style="list-style-type: none"><li>-Vérification du respect des prérequis</li><li>-Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels</li><li>-Présentation de la formation</li><li>-Modalités pratiques</li><li>-Tour de table</li></ul></li><li>• <b>Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité et sur la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement :</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Les caractéristiques techniques du véhicule et le fonctionnement des organes de sécurité</li><li>- Le perfectionnement à une conduite sûre et économique en insistant sur les différentes possibilités offertes par l'informatique embarquée</li><li>- Les principes d'utilisation d'une boîte de vitesses automatique</li><li>- Le chargement, le respect des consignes de sécurité et la bonne utilisation du véhicule pour assurer la sécurité et le confort des passagers</li></ul></li></ul>
------------------	---

## **Semaine 2**

- **Application pratique de la conduite en situation normale comme en situation difficile**
- **Application pratique de la conduite axée sur la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement, composée des trois temps successifs suivants :**
  - Conduite individuelle sur un parcours de référence, conduite, mesure de la consommation de carburant)
  - Formation en salle portant sur les techniques mobilisables pour réduire l'incidence de la conduite sur l'environnement, en insistant sur l'optimisation de la consommation de carburant
  - Application des techniques enseignées consommation de carburant et comparaison à la mesure relevée durant l, élaboration d'un bilan des améliorations de conduite observées)

### **Semaine 3**

- Appliquer les réglementations en vigueur dans le transport routier de voyageurs :**

Réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport routier de voyageurs :

- Temps de conduite et de repos des conducteurs.
- Utilisation du chronotachygraphe électronique.

Formation des conducteurs :

- Conventions collectives.
- Statuts particuliers (ex : fonction publique).

Réglementation applicable au transport de voyageurs en national et en international :

- Différents contrats et documents nécessaires au transport de voyageurs
- Redevance d'utilisation des infrastructures routières

### **Semaine 3**

## **Mettre en œuvre les principes de prévention des risques physiques, les règles de sécurité routière et environnementales :**

- Prévention des risques physiques et notamment l'hypovigilance
- Aptitude physique et mentale
- Conduite préventive et l'évaluation des situations d'urgence
- Principes élémentaires du secourisme
- Règles de circulation et de signalisation routières
- Risques de la route, les facteurs aggravant liés aux véhicules lourds
- Accidents du travail en circulation et à l'arrêt
- Sécurité dans le transport scolaire
- Principes de la gestion des situations conflictuelles
- Criminalité et le trafic des clandestins
- Circulation dans les tunnels : règles de conduite à l'approche et dans les tunnels, spécificités des grands ouvrages
- Franchissement des passages à niveau
- Criminalité et le trafic de clandestins

- **Adopter des comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque et au développement de la qualité de service de l'entreprise :**

La sensibilisation au handicap et la prise en compte des voyageurs handicapés

Les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque de l'entreprise et au développement de la qualité de service

- Rôle commercial et qualité de service
- Communication
- Gestion des situations conflictuelles
- Sensibilisation au développement durable

L'environnement économique du transport de voyageurs et notamment l'organisation des transports et le rôle des différents acteurs économiques et institutionnels

## **Semaine 4**

- Activités du transport de voyageurs
- Environnement économique
- Organisation des transports interurbains
- Organisation des transports urbains

## **Evaluer les acquis de la formation**

- Evaluation de la conduite effectuée en contrôle continu.
- Test final d'évaluation des compétences acquises
- Bilan global de la formation par le formateur évaluateur